

## Lu, vu et entendu...

FOCUS : Publication du nouvel ouvrage de l'ADEME - « *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques vers plus de durabilité* »



Début octobre, l'ADEME a publié un ouvrage pour accompagner les collectivités, les associations et les entreprises qui souhaitent faire évoluer les comportements des citoyens vers des modes de vie plus durables. Intitulé « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques vers plus de durabilité », cet ouvrage novateur – disponible en téléchargement sur le site web de l'ADEME, met en lumière les apports des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir en faveur de la transition énergétique avec de nombreux exemples de projets concrets.

En croisant des comportements à travers 5 disciplines : l'économie, la psychologie, la psychosociologie, la sociologie et l'anthropologie, l'ouvrage identifie des leviers d'actions tant au niveau des comportements individuels et inter-individuels qu'à celui de la société et de l'environnement matériel des individus.

Destiné aux collectivités, associations et entreprises qui ont des projets nécessitant de faire évoluer le comportement des citoyens (par exemple dans le cadre d'un Plan Climat), cet ouvrage propose une grille qui permet en six questions-clés de bien cerner la population cible de son action :

- La population cible est-elle sensibilisée à la nécessité de faire évoluer les pratiques ?
- Quelle est l'attitude de la population cible vis-à-vis du comportement proposé ?
- Est-il possible de s'appuyer sur des relais d'opinion légitimes pour cette population cible ?
- La population ciblée dispose-t-elle des savoirs, des compétences pour faire évoluer la pratique considérée ?
- La population cible dispose-t-elle des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du comportement proposé ?
- La population cible dispose-t-elle des moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre du comportement proposé (poubelles de tri, local vélo, etc.) ?

Enfin, le panorama proposé démontre que pour faire évoluer les comportements, il faut combiner différentes actions, menées par différents acteurs, à différentes échelles : au niveau de l'individu lui-même, de ses petits groupes d'appartenance (famille, amis, voisins...), des catégories plus larges auquel il appartient (classe d'âge, catégorie socio-professionnelle, société,...), de son environnement physique proche et lointain.

[Découvrez l'ouvrage «Changer les comportements, faire évoluer les pratiques vers plus de durabilité» sur le site de l'ADEME](#)

## Dans la presse :



### **Anne Hidalgo, élue présidente du Cities 40 au mois d'août.**

Au mois d'août, Anne Hidalgo – Maire de Paris, a été élue à la tête de Cities 40 – le plus grand réseau mondial de villes mobilisées face au changement climatique, et succède ainsi à Eduardo Paes – Maire de Rio. San Francisco, Athènes, Moscou, Bombay, Pékin... Créé en 2005, le réseau « Cities Climate Leadership Group », ou C40, rassemble 85 villes à travers la planète, dont les territoires génèrent 25% du PIB mondial. Son but : unir les forces de ces métropoles pour lutter contre le dérèglement climatique. (Sources : *Environnement Magazine* et *Carenews.com*. Pour en savoir plus : <http://www.c40.org/> )



### **Ségolène Royal annonce un soutien important du gouvernement pour le développement du transport propre**

A l'occasion de sa visite sur le Salon Mondial de l'Automobile à Paris le 1er octobre dernier, Ségolène Royal – Ministre de l'Environnement a annoncé le renforcement du soutien du gouvernement au transport propre. Alors que le parc français vient de franchir la barre des 100 000 véhicules immatriculés (dont 32 000 pour la seule année 2016), faisant de la France le

leader européen en la matière, la ministre veut aller plus loin. Parmi les mesures annoncées : développement du parc de bornes électriques, nouveau bonus écologique pour les 2 et 3 roues ou encore prime de conversion maintenue pour les voitures et voiturettes pour inciter au remplacement des véhicules roulant au diesel. En cours de finalisation, les décrets devraient être publiés avant fin 2016. (Sources : *France Ino avec AFP*. Pour en savoir plus : site web du [Ministère de l'Environnement](#))



### **Entrée en vigueur de l'Accord de Paris**

En ce mois d'octobre, la France, l'Europe et le monde ont franchi une étape historique dans la lutte contre le dérèglement climatique. Suite à sa ratification en Inde, au Brésil, aux Etats-Unis et en Chine notamment, ainsi qu'en Europe – grâce à un vote quasi unanime du Parlement européen, l'Accord de Paris – rédigé et adopté en décembre 2015 lors de la COP21, entre en vigueur. En effet, la condition

requise, à savoir sa ratification par plus de 55 pays, représentant plus de 55% des émissions de gaz à effet de serre, est atteinte. Officialisé le 4 novembre prochain, l'Accord devrait ainsi faire, selon Ségolène Royal – de la COP 22 la « COP de l'action ». Aussi, du fait de l'entrée en vigueur de l'Accord, la première Conférence des parties agissant comme réunion des parties à l'Accord de Paris (Conference of the Parties serving as the Meeting of the parties to this Agreement- CMA1) se tiendra dès novembre en marge de la COP22. (Sources : *LesAfrique.com* et site web du [Ministère de l'Environnement](#))



### **Adoption d'un avis sur la "justice climatique" par le Conseil économique social et environnemental**

Le 27 septembre dernier, le CESE (Conseil économique social et environnemental) a rendu son avis sur la justice climatique. Selon celui-ci « le caractère presque universel de l'Accord de Paris ne doit pas masquer le fossé persistant entre les engagements des États et l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre à réaliser d'ici à 2030 » pour limiter le réchauffement climatique au-deçà de 2 °C. En

effet, le CESE est persuadé que le réchauffement, même limité à 2°, creusera les inégalités dans la mesure où certains disposeront de moyen d'actions pour en limiter les effets et d'autres non. Les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre peuvent aussi avoir des conséquences sur l'emploi, le développement économique et sociale et ainsi engendrer d'autres inégalités. Construire une justice climatique est selon le CESE indispensable. Il faut que les liens entre pauvreté et changement climatique soient établis et pris en compte dans la mise en place du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Le CESE recommande également que le statut de « réfugié climatique » soit mis à l'ordre du jour de la COP 22 qui va s'ouvrir dans quelques semaines à Marrakech. (Sources : *Lacroix.com*. Pour consulter l'avis complet : site web du [CESE](#))

[Retour au site web des Assises Européennes de la Transition Energétique](#)